

Rocca di Papa, le 20 décembre 2025

Prot. 2025/107

À tous ceux et celles qui font partie de
l'Œuvre de Marie

Très chers tous,

La prochaine Assemblée Générale ordinaire, qui se tiendra du 1er au 21 mars 2026, approche à grands pas, et les travaux de préparation et d'approfondissement se poursuivent.

Elle verra la participation d'une large représentation de l'Œuvre, avec des personnes de différentes vocations, milieux culturels, provenances géographiques, appartenant à différentes Églises et confessions religieuses. Elle a pour tâche d'élire le nouveau gouvernement de l'Œuvre pour les cinq prochaines années, de délibérer sur les propositions de modification des Statuts et des Règlements et d'aborder les questions soulevées lors de la consultation, afin de proposer des orientations ou des lignes directrices pour l'ensemble du Mouvement pour les cinq prochaines années.

Le vaste processus de consultation a permis d'identifier un nombre suffisant de candidats pour les mandats électifs et de recueillir diverses propositions de sujets à traiter.

93 propositions de modification des *Statuts Généraux* nous sont parvenues, concernant plus de 30 articles. La plupart d'entre elles peuvent être regroupées en quatre grands domaines : le profil du Coprésident, la présence de focolarini mariés au Centre de l'Œuvre, les membres de l'Œuvre appartenant à différentes Églises et Communautés ecclésiales, et la participation de membres non focolarini aux organes de gouvernement de l'Œuvre et aux assemblées régionales. Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué à ce précieux travail.

Comme l'indique l'article 84 s) des *Statuts Généraux*, il appartient à la Présidente « *de faire en sorte que puissent être apportées d'éventuelles modifications aux Statuts Généraux et aux Règlements des subdivisions de l'Œuvre, qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale et, lorsque nécessaire, à celle de l'Autorité ecclésiastique compétente* ».

Il m'appartient donc d'évaluer toutes les propositions de modification aux Statuts qui sont parvenues à la Commission Préparatoire de l'Assemblée (CPA) et de les examiner avec la plus grande attention avant qu'elles ne soient soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le travail sur les Statuts a commencé immédiatement après l'Assemblée Générale de 2021 avec la constitution et la contribution l'apport compétent de la Commission pour l'étude de la révision des *Statuts Généraux*, qui s'est chargée de l'approfondir, et il s'est poursuivi par de nombreuses sessions de travail au Centre de l'Œuvre. Enfin, une nouvelle Commission, composée d'experts dans le domaine juridique et du Droit canon, a examiné les propositions parvenues à la CPA.

Dans son évaluation, le Centre de l'Œuvre qui « *résume d'une certaine manière l'Œuvre entière et en manifeste l'unité* » (SG, art. 96) a suivi les principes directeurs suivants : apporter aux Statuts les modifications concernant l'application du Décret général, promulgué par le Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie le 3 juin 2021, et d'autres qui ont semblé plus nécessaires à la vie et au développement de l'Œuvre de Marie, de même que l'approfondissement de quelques motions de la précédente Assemblée Générale.

Sur cette base, je peux donc maintenant soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, conformément à l'art. 74 de nos Statuts, diverses propositions de modification, qui seront envoyées à l'avance aux participants de l'Assemblée Générale afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Je voudrais m'attarder en particulier sur deux décisions que nous avons prises avec le Centre de l'Œuvre, après un discernement attentif sur le fondement et l'opportunité de certaines des propositions reçues.

Elles concernent :

- L'insertion parmi les candidats à la fonction de Coprésident de focolarini qui ne sont pas prêtres et la proposition d'adjoindre au Coprésident prêtre un deuxième Coprésident laïc.
La figure d'un Coprésident focolarino prêtre aux côtés de la Présidente, femme et laïque, respecte la laïcité de l'Œuvre et en même temps sa nature ecclésiale, qui comprend une pluralité de vocations. Selon les *Statuts Généraux*, son premier devoir est d'être toujours dans la plus profonde unité avec la Présidente (cf. SG art. 91). Le Coprésident devra également veiller à l'exercice du ministère des prêtres de l'Œuvre (cf. SG art. 93). Ainsi, le caractère sacerdotal du Coprésident, avec les tâches que lui assignent les Statuts Généraux, garantit le lien de l'Œuvre avec la structure hiérarchique de l'Église. Après plusieurs approfondissements, il nous est apparu clairement que la figure d'un Coprésident focolarino prêtre est la plus cohérente avec l'histoire de l'Œuvre, sa dimension ecclésiale et sa nature laïque. À cet égard, la configuration des *Statuts Généraux* a nécessité un long cheminement de discernement au fil des années, jusqu'à aboutir à la formulation actuelle.
- L'insertion de focolarini mariés ou d'autres membres de différentes branches au Centre de l'Œuvre.
Il s'agit d'un thème que nous avons traité en profondeur au cours de ces cinq dernières années, en essayant d'en comprendre les motivations ; et l'étude approfondie de la Commission pour la révision des *Statuts Généraux* a mis en évidence le cheminement qui a conduit à la configuration des organes de gouvernement actuels. Chiara, en se référant au dessein originel, a constitué le Centre de l'Œuvre, composé de focolarini et focolarines à vie commune, distinct du Conseil Général qui, de par sa composition, représente la figure de Foco, comme expression de tout le Mouvement et de l'humanité.
Après un dialogue attentif au Centre de l'Œuvre, suivi de plusieurs rencontres et entretiens avec des focolarini mariés et des familles-focolare, nous sommes arrivés à la conclusion qu'à ce jour, les conditions pour un éventuel changement ne sont pas réunies. Cette proposition nécessitera des études complémentaires, qui approfondiront davantage la vision charismatique dans l'histoire de l'Œuvre, à partir de la vocation de Foco et de sa figure de Cofondateur.

Par conséquent, je ne présenterai pas ces propositions à l'Assemblée Générale.

Je remercie encore tous pour les nombreuses contributions, qui témoignent du grand amour pour l'Œuvre, en particulier ceux qui vivent et offrent leurs souffrances.

Nous nous en remettons à l'Esprit Saint et je vous souhaite de tout cœur un joyeux Noël et une Bonne Année : qu'elle soit pleine d'espérance et qu'elle apporte, comme don de l'Enfant Jésus, la paix pour toute l'humanité.

